

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

- Vu les articles L. 232-1, D. 232-1 à D. 232-13 et D719-2 et suivants du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 24 février 2023 fixant les modalités d'élection au CNESER des représentants des personnels des EPSCP et des représentants des personnels des établissements publics de recherche ;
- Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction public d'Etat;
- Vu l'arrêté du 22 mai 2023 relatif à l'organisation du scrutin du lundi 12 au jeudi 15 juin 2023 à l'université de Franche-Comté.

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Le bureau de vote centralisateur mis en place pour le scrutin des élections CNESER 2023 des représentants des personnels pour l'université de Franche-Comté qui aura lieu du 12 juin 2023 à 8h au jeudi 15 juin 2023 à 17h est constitué comme suit :

Président : - M. Thierry CAMUS, Directeur Général des Services ;
Secrétaire : - Mme Françoise PACCAUD, Directrice des Affaires Juridiques ;

Membres :

- Mme Mina AIT MBARK, candidate représentant le collège des autres enseignants ;
- M. Christian VIERON LEPOUTRE, candidat représentant le collège des BIATSS ;
- Mme Françoise CHAMBERFORT, candidate représentant le collège des personnels scientifiques des bibliothèques ;
- M. Jean-Yves RAUCH, électeur du collège des BIATSS ;

Article 2 :

Le directeur général des services de l'université de Franche-Comté est chargé de l'exécution de la présente décision.

À Besançon, le 05 juin 2023.

La présidente de l'université,

Marie-Christine WORONOFF

